**Sessions webinaire usagers sur la présentation du Pam francilien et ses nouveautés**

**Introduction**

Le service Pam se régionalise : le Pam 91 va intégrer le Pam francilien le 4 octobre 2023.

Un renouveau du service est effectué afin de garantir une qualité de service et une satisfaction clients élevée.

Les opérateurs en charge de la gestion du centre de services et de l’exploitation étaient Kisio et Keolis Mobilité Essonne. Le service Pam 91 était géré par le département de l’Essonne.

Concernant le Pam francilien, l’opérateur en charge de la gestion du centre de services est Kisio et les opérateurs en charge de l’exploitation sont Keolis et Citémobil. Le service du Pam francilien est géré par Île-de-France Mobilités.

**Les nouveautés**

Ce qui ne change pas entre le service Pam 91 et le Pam francilien sont :

* Le fonctionnement du service ;
* La tarification attractive régionale
* Les comptes usagers basculeront automatiquement, seules des pièces justificatives et une validation des données personnelles seront demandées (courrier et courriel envoyés) ;
* Les réservations régulières seront reprises.

Néanmoins, des nouveautés sont présentes :

* Un nouveau guichet unique pour réserver des courses sur l’ensemble de la région ;
* Une nouvelle plateforme téléphonique ;
* Un nouveau site internet à l’adresse <https://pam.iledefrance-mobilites.fr/>

Et deux agences : commerciale et mobile

* Il ne sera plus nécessaire de justifier les motifs des courses ;
* Informations voyageuses : SMS envoyé la veille du transport avant 19h.
* La nécessité d’alimenter son compte mobilité pour réserver des courses occasionnelles.

Un usager peut désormais être titulaire d’une carte de stationnement délivrée par l’office national des anciens combattants (double barre) pour bénéficier du service Pam francilien.

Un justificatif de moins de 3 mois est requis pour l’inscription au service Pam francilien.

Si l’inscription est effectuée pour un mineur, ou un majeur sous tutelle ou curatelle, un acte de naissance de moins de 3 mois du bénéficiaire est demandé.

Il est possible d’effectuer un trajet du lundi au dimanche toute l’année 7j/7 de six heures (6h) à minuit. Le vendredi et le samedi, les dernières prises en charge sont jusqu’à minuit trente (00h30).

Les transports se font dans toute l’Île-de-France et les trajets interdépartementaux sont permis. Les transports doivent être à plus de 500 mètres à vol d’oiseau.

La réservation de trajet régulier est possible entre quatre-vingt-dix (90) jours à sept (7) jours avant le déplacement souhaité.

La réservation de trajet occasionnel est possible entre trente (30) jours à la veille du transport avant 12h.

Lors de notre présentation, nous avons illustré une image représentant une personne aidée par un conducteur-accompagnateur.

**La tarification du Pam francilien devient plus intéressante par rapport au Pam 91**

En effet, les prix du Pam francilien sont les suivants :

Un trajet entre 0 à 15 km est à deux euros, entre 15 à 20 km le prix est à trois euros et vingt centimes, entre 20 à 25 km le prix est à quatre euros, entre 25 à 30 km le prix est à cinq euros, entre 30 à 35 km le prix est à six euros et vingt-cinq centimes, entre 35 à 40 km le prix est à sept euros et quatre-vingts centimes, entre 40 à 45 km le prix est à neuf euros soixante-quinze, entre 45 à 50 km le prix est à douze euros et vingt centimes, le prix pour un trajet à plus de 50 km est à quatorze euros.

Afin de réserver vos trajets, vous devez créer votre [compte IDFM Connect](https://connect.navigo.fr/auth/realms/connect/protocol/openid-connect/auth?response_type=code&client_id=pam&redirect_uri=https://idfm.app.ridewithvia.com/login&scope=openid%20email) et votre compte mobilité Pam francilien. Pour créer ces comptes, vous avez reçu un courrier ou un mail où figure le lien pour la création de celui-ci. Pour activer votre compte, il faut rentrer vos coordonnées bancaires et procéder à un premier paiement par carte pour alimenter votre compte et bénéficier du service.

Le compte mobilité est un espace personnel approvisionné en euros par le voyageur. Une fois alimenté, ce compte sert à payer les trajets occasionnels en amont de leur réalisation.

**Le centre de services unique**

De nouveaux points de contact pour le Pam francilien existent :

* Un centre de services joignable au 0 800 00 18 18 du lundi au dimanche de 7h à 20h et de 5h30 à 1h pour une assistance lors d’un trajet ;
* Un site internet Pam avec toute l’information sur pam.iledefrance-mobilites.fr
* Une boîte mail pour les demandes, informations voyageurs ou réclamation à [contact@pam.iledefrance-mobilites.fr](mailto:contact@pam.iledefrance-mobilites.fr)
* Une boîte postale pour envoyer les demandes par courrier à l’adresse suivante : Service PAM – TSA 61329 – 75564 PARIS CEDEX 12
* Une application PAM IDFM et un [site en ligne](https://pam.iledefrance-mobilites.fr/) sont accessibles sur smartphone, tablette, ordinateur où se trouve un espace « Mon compte » sécurisé pour des réservations en toute simplicité ;
* Une agence mobile Pam sera disponible à partir de décembre 2023 du lundi au samedi de 9h à 18h sur demande de rendez-vous. Des animations terrain sont possibles dès avril 2023 sur demande ;
* Un accueil à l’agence commerciale au 24 allée Vivaldi dans le douzième arrondissement de Paris du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés).

Merci de votre attention et de votre présence

Le service Pam francilien